

**« IMPASSE ÉLECTORALE ET CRISE PRÉÉLECTORALE : LIMITES  
INTERDITES PAR L'ARTICLE 66 DE LA CONSTITUTION  
DE DÉCEMBRE 1990 »**

Mesdames et Messieurs,  
Chers invités,  
Mesdames et Messieurs les journalistes,  
Militantes et militants,

Permettez-moi, d'engager cette séance de déclaration politique commentée avec Karl MARX :

« L'histoire se répète tout d'abord comme une tragédie, après comme une farce. », K. MARX.

Notre pays est face à son destin. Je voudrais avant tout propos, saluer votre présence ici cet après-midi. J'ai pris l'habitude de m'adresser à vous chaque fois que je pressens la nécessité de le faire au nom de l'intérêt général. Notre pays amorce un virage délicat et ceux qui le gouvernent en ce moment, ne me paraissent pas en train de mesurer toute la gravité de leurs propensions suicidantes à se croire au nom de la prétendue toute puissance de l'argent, tout permis en système de démocratie moderne fondé sur les exigences de l'État de droits.

La corruption des lois par abus de la vénalité pathologique des législateurs soumis par l'ignorance, la nécessité et la couardise expose à suffisance comment le pouvoir de la rupture fait basculer la Démocratie et l'État de droits en un régime despotique de type ploutocratique par l'instauration d'un État de lois caractéristiques d'un pouvoir autocratique.

Il y a une confusion entre État de lois et État de droits qu'il convient de dénoncer afin de nous en prémunir. Lorsque les lois nuisent aux valeurs, aux principes, et aux droits fondamentaux de la personne humaine, l'État qui s'en prévaut cesse d'être un État de droits. Un tel État qui se fonde sur des lois iniques, injustes, incongrues et inapplicables perd dans cette condition le statut de Démocratie moderne et d'État de droits. Nous sommes dans un tel cas actuellement en République du Bénin.

C'est face à cette évidence suite à la déclaration faite par le Chef de l'État Monsieur Patrice TALON le 06 mars 2019, et après l'évaluation de la stratégie du pourrissement que déploie actuellement les relais parlementaires du pouvoir de la rupture, que je voudrais m'entretenir avec vous sur l'impasse électorale et la crise politique conséquente. J'évoquerai les limites interdites de franchissement par l'article 66 de la Constitution de la République. Je réitérerai l'appel à la rencontre de l'ensemble de la classe politique en vue de solutions consensuelles pour une sortie de crise apaisée.

Je finirai par nous rappeler que le choix de ce jour 27 mars 2019 est pour marquer l'an 2 de mon retrait volontaire du Gouvernement et de l'équipe de la rupture.

J'inscris mon action de ce jour comme un nouvel avertissement dans la même ligne sacrificielle du 27 mars 2017.

## **LE CONTEXTE ACTUEL :**

La majorité parlementaire soutenant le pouvoir de Patrice TALON a poussé aux votes les « yeux fermés », de lois inopérantes, gorgées d'incongruités donc inapplicables. Ainsi, la mise en œuvre de la loi sur la réforme du système partisan et de celle sur le Code électoral a conduit à une situation d'impasse électorale. L'opposition appelle à une concertation de la classe politique en vue de solutions consensuelles le 19 février 2019. Le Président Patrice TALON esquive le 25 février 2019. Un complot de retour à un parlement de type ANR (Assemblée Nationale Révolutionnaire) est ourdi par le pouvoir de la rupture avec Patrice TALON lui-même à la manette.

La CENA a été contrainte visiblement à prêter faveurs aux seules deux formations politiques de Patrice TALON érigées par obscurantisme d'État en partis politiques. Et par enchantement ces deux seuls désormais partis - le bloc républicain (br) et l'union progressiste (up) - sont qualifiés pour prendre part aux élections législatives du 28 avril 2019. Toute l'Opposition est exclue. Tous les partis politiques estimés hostiles à Patrice TALON sont disqualifiés. Une crise politique s'installe.

La communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest CEDEAO est saisie. Le 06 mars 2019, le Président Patrice TALON reconnaît l'impasse et appelle dans une déclaration publique à une sortie de crise. Mais dans les faits, il choisit la voie du pourrissement et de l'enlisement :

- Il confie au Président de l'Assemblée Nationale Me Adrien HOUNGBEDJI, le dénouement de cette crise (feignant d'ignorer le rôle de celui-ci dans le vote des lois inapplicables qui plombent actuellement l'organisation apaisée des élections législatives du 28 avril 2019) ;
- Il ne rappelle à l'ordre ni les membres de son Gouvernement qui continuent de déclarer que seuls les deux partis politiques du Président TALON prendront part aux élections législatives du 28 avril 2019, ni ses députés du bmp qui se déclarent avec véhémence hostiles à toute solution consensuelle de sortie de crise.

Et ça traîne depuis le 06 mars 2019. Pourtant, il y a urgence à agir. L'Opposition depuis le 18 février 2019, ne cesse d'attirer l'attention de l'opinion nationale et internationale sur le coup de force planifié et en cours d'exécution au BÉNIN contre la première démocratie issue de la première Conférence Nationale pacifique en Afrique. La responsabilité personnelle de Patrice TALON est engagée contre l'ordre républicain et démocratique hérité de la Conférence Nationale de 1990.

## **LA PRÉCONISATION :**

### **1 - Méthodologie :**

- Concertation de la classe politique en configuration Opposition / Mouvance à l'effet de la réalisation d'un large consensus sous la médiation d'une personnalité indépendante et crédible.
- Traduction à l'Assemblée Nationale du consensus obtenu en actes législatifs par l'adoption de nouvelles lois garantissant des élections inclusives et dans un climat apaisé.
- Prise d'actes réglementaires conformes aux exigences du consensus obtenu.
- Mise en place d'un mécanisme de suivi et de facilitation de mise en œuvre des mesures arrêtées par la feuille de route du consensus qui a force exécutoire.

### **2- Éléments excluants :**

- Le risque de retour à la pensée unique par l'initiative de deux partis politiques par le Président de la République Monsieur Patrice TALON :  
Les partis bloc républicain (br) et union progressiste (up) sont la création du Président de la République Monsieur Patrice TALON. En réalité, il s'agit de deux sections figurées d'un parti unique déguisé et fantôme érigé sur le socle politique du BMP. Nous sommes dans le cas d'un parti-État de type nouveau. Il faudra interdire de telle pratique visant à la falsification du système partisan et à une fausseté du jeu démocratique.  
Aucun individu ne doit ni promouvoir, ni créer plus d'un parti politique. Le br et l'up doivent être dissouts. En ne le faisant pas, le risque est le contrôle par une seule fraction politique et de l'espace réservé à majorité et de l'espace réservé à l'Opposition au profit d'un seul homme - le promoteur - ici Patrice TALON.  
Nous sommes dans le cas d'une confiscation du pouvoir législatif par Patrice TALON, par le truchement d'une parodie électorale en perspective et nous devons tous, nous dresser contre.
- Le certificat de conformité :  
Le certificat de conformité est inventé pour aider les formations BR et UP à franchir le cap de l'article 19 de la Charte des partis politiques et pour confisquer le récépissé des partis politiques de l'Opposition bénéficiaires des dispositions transitoires de l'article 56 de la même loi.  
Le 14 février 2019, le Ministre de l'Intérieur s'en justifiait avec peine.

Les réformes projetées sous le couvert de la Charte des partis politiques et du Code électoral sont des alibis pour ourdir la décapitation du pluripartisme et pour l'instauration du monolithisme politique de tristes mémoires ; tous nous devons nous lever contre ce complot, cette dérive despotique.

Le certificat de conformité doit être dénoncé, interdit et supprimé.

- Les alliances entre partis politiques :  
La politique est essentiellement fondée sur le couple alliance/mésalliance. La dialectique entre les combinaisons d'idées, de visions est fonction des rapports de forces à travers les équilibres entre jeux et enjeux politiques sur l'échiquier politique. Les alliances constituent une facette existentielle de la liberté d'association, fondement et présupposé majeurs de la démocratie moderne et il est une incongruité de vouloir les interdire. Nous devons nous dresser contre toute ruine du substrat de la politique en démocratie moderne que constitue le couple alliance/mésalliance.
- L'article 242 et la falsification de la représentativité :  
Hormis l'illisibilité de cet article par ceux-là mêmes qui l'ont inspiré, c'est l'illogisme du seuil de 10% au plan national qui vide le Code électoral des exigences que sont l'équité et la justice sans lesquelles aucune disposition ne saurait acquérir le statut de loi. L'imposition du seuil de 10% est une source potentielle du vol aux électeurs concernés du suffrage exprimé par eux dans leurs circonscriptions électorales, avec le risque de l'instauration d'une démocratie à représentation injuste, tronquée et faussée.
- L'indécence de la caution de 249 Millions :  
Il s'agit d'une indécence ridicule et avilissante. Il convient de ne pas nous divertir sur cette singularité béninoise, inexistante nulle part au monde qui renseigne sur la psychologie pathologique des auteurs de la sélection du droit électoral par la discrimination censitaire. Ici, c'est l'intrusion de la perversion de l'argent avec le risque de l'instauration de l'apartheid électoral sans aucun compte tenu du pouvoir d'achat très faible, caractéristique du béninois dans sa large diversité d'une région à une autre, d'une catégorie sociale à une autre et même au sein des mêmes classes sociales ou des mêmes communautés...  
Nous devons nous dresser contre une telle moquerie envers les plus pauvres porteurs pourtant de plus grande probité envers l'intérêt général.

### **3 - Rencontre SOGLO/TALON :**

Il se dégage un contraste entre optimisme du Président SOGLO et pessimisme du double langage du clan TALON. TALON a accordé de recevoir SOGLO à la demande de SOGLO. Quel est le bilan de cette rencontre ?

La piste HOUNGBEDJI montre ses limites et échoue. Le pourrissement continue de plus bel avec les thuriféraires de Patrice TALON retranchés au sein du BMP et sous l'armure prédatrice de la dictature de la majorité parlementaire.

Qu'en est-il de l'engagement fait par Patrice TALON et rapporté Nicéphore SOGLO ?  
Je cite :

« Deux points majeurs méritent d'être soulignés :

1- Il mettra tout en œuvre, malgré les difficultés prévisibles, pour revenir aux lois qui ont permis son élection en 2016 sans qu'il soit besoin de toucher à la Constitution de 1990.

2- Il est aussi disposé à examiner favorablement, et dans les meilleurs délais, la proposition de Monseigneur GANYE, d'une loi d'amnistie en faveur de nos compatriotes actuellement en exil. »

Nicéphore D. SOGLO, Déclaration sur la crise de la Démocratie au Bénin le pays des Conférences Nationales Souveraines en AFRIQUE, Cotonou, 21 mars 2019.

Même si pour être bien vu dans ce pays, nous devons nous résoudre à la sagesse des trois singes et que je dois laisser chacun à son examen de conscience, nous devons exiger de la Présidence de la République une déclaration officielle sur ces engagements qui auraient été pris par le Président Patrice TALON tel que rapporté par le Président Nicéphore SOGLO.

#### **4 - Comprendre ce qui est en jeu et quel est l'enjeu :**

Nous sommes dans un coup d'État mafieux au Bénin. Ici, sous le pouvoir de la rupture, l'argent remplace la kalachnikov. Une excessive vénalité a ruiné toute dignité, tout sérieux et toute crédibilité à la plupart des acteurs politiques. La déchéance du politique a atteint un pourrissement tel que l'impression me ronge de me résoudre à suspecter que chacun attend son prix pour rompre l'identité entre sa conscience, son être et son paraître. A la limite, parmi le peu de crédibilité qui existe encore, beaucoup ne comprennent pas ce qui se joue (le coup de force en cours) et ce qui est l'enjeu (le pluralisme politique, la Démocratie et l'État de droits).

Certains esprits réducteurs ne s'efforcent pas d'examiner les faits sans les œillots des préjugés. D'autres épargnent les faits au profit d'égarements fixés sur l'ignorance et l'inconscience. Il y en existe qui ont fait le choix de n'orienter leur libre-arbitre que sur le soutien 100% aveugle à tel ou le dénigrement 100% aveugle à tel autre. La politique est discours. Mais pas n'importe quel discours. Le discours politique est exigence de pertinence. La pertinence en politique est éprouvée par la résistance aux exigences des valeurs et des principes inscrits dans le marbre constitutionnel.

Qu'est-ce qu'un coup de force ?

« Un coup de force consiste, in globo, en une opération qui vise sans tenir compte des principes ou des procédures mises en place, à prendre le pouvoir ou à le renforcer ».  
Me DORLEAN Jean Fritz Noldy.

Nous avons cette expression de coup de force dans l'article 66 de la Constitution, article 66 qui évoque en le réprimant le « cas de coup de force quelconque »  
Le concept « coup de force » est également utilisé dans le domaine administratif, précise l'auteur de cette signification.

Qu'est-ce qu'un coup d'État ?

C'est « un acte d'autorité consistant dans une atteinte réfléchie, illégale et brusque, aux règles d'organisation, de fonctionnement ou de compétence des autorités constituées, atteinte dirigée, selon un plan préconçu et pour des raisons diverses, par un homme ou par un groupe d'hommes réunis en un parti ou un corps ; dans le but soit de s'emparer du pouvoir, soit d'y défendre ou d'y renforcer sa position, soit d'entraîner une simple modification de l'orientation politique du pays ». (Source : Wikipédia).

« Un coup d'État se définit seulement comme étant un coup de force dans le but de s'accaparer du pouvoir politique en utilisant des procédés illégaux », ajoutera  
Me DORLEAN.

Dans le cas qui nous intéresse, c'est la corruption qui abuse de la cupidité et de la vénalité de la quasi-totalité de la classe politique de notre pays.

Mais je n'occulte pas que le coup d'État peut être armé ; on parlera de putsch ou coup d'État militaire.

Ce qui est en cours est le vol des législatives de 2019, des présidentielles de 2021 en passant par la mise à sac de la Constitution de décembre 1990, le vandalisme des élections communales, municipales et locales de l'année prochaine.

Nous sommes devant un hold-up mafieux et rocambolesque sur la Démocratie moderne, sur l'État de droits, sur les Acquis du Renouveau démocratique.

Je vous l'avoue, nous sommes en train de vivre les derniers moments d'un Bénin, État de droits et de Démocratie moderne.

## **5 - Les limites interdites par l'article 66 de la Constitution de la République :**

La Constitution a prescrit à chaque citoyen ce qu'il doit faire en de pareilles circonstances. Nous avons en 1990, prévu qu'un jour des délinquants d'un type crapuleux, une fois le sommet de l'État atteint, pourraient être atteints de la folie de l'érosion et de la remise en cause du pacte républicain.

Quelle est la nature du régime politique de la République du Bénin ?

Rappelons que c'est la République du Dahomey (1958) entre temps appelée République Populaire du Bénin (en 1975) qui est devenue le 1er mars 1990, la République du Bénin. Elle a pour fondement, la Démocratie moderne, l'État de droits, le pluralisme politique. Chacun devra retenir cette caractéristique de la République du Bénin.

Ces trois clôtures de notre pays ne sauraient être démolies par l'un quelconque d'entre nous. Ne pas le retenir amènera à croire et à faire croire qu'au Bénin, tout est permis impunément.

## **6 - Limites interdites :**

A l'examen de la situation que nous vivons, et que nul n'ignore nous avons décidé de rappeler à chacun le libellé de l'article 66 de notre Constitution qui fixe des limites politiques infranchissables en République du Bénin.

« Article 66 :

En cas de coup d'État, de putsch, d'agression par des mercenaires ou de coup de force quelconque, tout membre d'un organe constitutionnel a le droit et le devoir de faire appel à tous les moyens pour rétablir la légitimité constitutionnelle, y compris le recours aux accords de coopération militaire ou de défense existants.

Dans ces circonstances, pour tout Béninois, désobéir et s'organiser pour faire échec à l'autorité illégitime constituent le plus sacré des droits et le plus impératif des devoirs ».

Nous invitons tout le peuple et tous les démocrates indépendants et libres à rester mobilisés, engagés et prêts pour empêcher toute forfaiture et toute remise en cause de la profession de foi de la République telle consignée dans le préambule de la Constitution de 1990.

## **7 - Appel à la mobilisation générale**

Mesdames et Messieurs,  
Chers invités,  
Mesdames et Messieurs les journalistes,  
Militantes et Militants,

Notre pays, à grand pas fonce vers un désastre despotique et un déni de démocratie à travers le complot qui se prépare minutieusement contre les élections législatives du 28 avril 2019.

Nous avons avec les FCBE et avec les partis politiques qui partagent notre engagement libre de défendre la Démocratie et l'État de droits quoiqu'il puisse nous en coûter, donné l'alerte le 18 février 2019. Le 19 février 2019, nous avons appelé le Chef de l'État Monsieur Patrice TALON à sa responsabilité en lui indiquant la voie prévue par la Charte Africaine sur les élections, les accords de BAMAKO, de DAKAR, de LOMÉ et surtout les exigences de la CEDEAO : la réunion de l'ensemble de la classe politique en vue de solutions consensuelles pour l'organisation dans climat apaisé des élections législatives inclusives, crédibles.

Le 06 mars 2019, date à laquelle le Président de la République a reconnu l'impasse électorale, tout devrait être mis en œuvre, afin que la recherche du consensus, se fasse simultanément avec l'arrêt du processus électoral.

Hélas ! Nous assistons à une comédie politique, qui n'est rien d'autres que la carte du pourrissement. Au cours de la plénière du vendredi 22 mars 2019 à l'Assemblée Nationale, le Député André OKOUNLOLA dans son intervention a dit :

« Si le consensus pour vous de la minorité, c'est que nous puissions remettre en cause ce que nous avons voté dans le code électoral, alors vous ne l'aurez jamais, car nous n'allons jamais vous le concéder ».

Distraire les acteurs politiques nationaux, souffler le chaud et le froid avec la communauté internationale et sous régionale, faire du dilatoire à l'Assemblée Nationale, tenir un double langage d'une part avec le médiateur imposé, Maître Adrien HOUNGBEDJI et d'autre part radicaliser les positions de sa majorité mécanique à l'Assemblée Nationale, voilà le tableau lugubre et pas sincère sur lequel jouent le régime actuel et ses soutiens au parlement.

L'opposition joue la carte de la franchise et du dialogue dans un contexte où la mouvance présidentielle ruse et prépare le pire pour notre démocratie.

Des appels et des mots d'ordre populaires de résistance nationale seront lancés sans autorisation en fonction de notre appréciation de l'évolution de cette impasse électorale et de cette crise préélectorale occasionnée de toute pièce par le pouvoir dit de la rupture.

Enfin, aujourd'hui 27 mars 2019, il y a deux ans que redoutant les conséquences dommageables de ce qui se complote, j'ai décidé non seulement de m'en séparer mais également de le combattre. Mon combat n'est dirigé contre la personne de qui que ce soit.

Certains pensent que je suis contre la personne de Patrice TALON. Il ne s'agit pas de sa personne mais je ne suis pas d'accord avec le troc de la Démocratie moderne, de l'État de droits, des Acquis de la Conférence Nationale auquel s'adonne sa politique contre le retour à un despotisme grégaire au profit d'intérêts particuliers.



Mon combat est un combat pour la préservation des engagements de la Conférence Nationale de février 1990 tels que consignés dans la Constitution de la République surtout en son préambule. Mon combat est pour l'amélioration des conditions de vie de nos communautés. Je ne cours derrière ni grade, ni poste encore moins derrière aucun avantage, aucune matérialité.

Ce dont il est question, est plus grand que les calculs particuliers - logos et egos, petits sièges de députés serviles, strapontins politiques et affairisme... - il s'agit de la préservation de la Démocratie moderne, de l'État de droits et du pluralisme politique, de l'observance de la profession de foi de la République du Bénin telle que consignée dans le préambule de la Constitution de 1990.

Je voudrais m'acquitter d'une promesse faite tout au début de cet entretien, vous offrir un mot d'espoir avec Confucius :

« Notre plus grande gloire n'est pas de ne jamais tomber, mais de nous relever à chaque fois que nous tombons. »  
CONFUCIUS.

Je vous remercie.

Vive le Bénin ;

Vive la Démocratie ;

Vive les Forces politiques de l'Opposition libre, indépendante et crédible ;

Dieu bénisse le Bénin.

NB :

- Déclaration lue et commentée devant la presse - BÉNIN MARINA HÔTEL (ex-SHERATON HÔTEL) - COTONOU, 27 mars 2019)
- Présentation : Candide Armand Marie AZANNAÏ, Ancien Ministre de La Défense Nationale, Président du Parti « RESTAURER L'ESPOIR » (RE).